
Adresse de la compagnie des canonnières du district de Valognes, stationnée au fort de Cherbourg (Manche), lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la compagnie des canonnières du district de Valognes, stationnée au fort de Cherbourg (Manche), lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 13-14;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19585_t1_0013_0000_2

Fichier pdf généré le 15/07/2019

9

La compagnie des canonnières du district de Valognes, stationnée au fort de Cherbourg [Manche], fait passer un don patriotique de 92 L, exprime à la Convention sa reconnaissance, déclare que le salut du peuple exige qu'elle n'abandonne pas son poste ; l'invite à poursuivre sans relâche les intrigans, à assurer le repos de leurs familles contre les entreprises des vau-tours, tandis qu'ils répandent leur sang pour la cause de la liberté. Son vœu est l'anéantissement des satellites féroces qui nous font la guerre et des oppresseurs de son pays ; elle applaudit à la chute des conspirateurs ; elle désire s'embarquer pour aller combattre les parjures insulaires qui achetèrent Toulon, et termine en disant que dans la Convention nationale est le salut du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (17).

[*La compagnie des canonnières nationales du district de Valognes, stationnée à Cherbourg, à la Convention nationale, le 8 brumaire an III*] (18)

Liberté, Égalité.

Législateurs,

Le peuple souverain, qui vous a délégués a constamment applaudi à vos travaux, il vous a vus, tantôt enlever le despotisme, en précipitant le tyran, tantôt écraser le fédéralisme en suppliant ses suppôts, tantôt terrasser le fanatisme en arrêtant ses fougueux apôtres ; et à toutes les époques, opérer le bonheur public. Vous avez suivi la marche ténébreuse des factieux, pour dévoiler leurs complots ; et le zèle ardent à sauver la France a rendu glorieuses pour vous, toutes ces catastrophes qui ont affermi la République naissante !

Mais qu'elle est consolante pour l'humanité cette révolution où frappant les triumvirs, vous avez fixé irrévocablement le sort de l'homme juste !

Vous l'avez reconnu, Législateurs, la mort d'un citoyen est une calamité, celle des conspirateurs peut seule assurer, à l'état un calme imperturbable ! la vertu trainée à l'échafaud, couvre de deuil les nations, les plonge dans le malheur, et le ciel vengeur de l'innocence foudroie ses oppresseurs.

Nous repetons avec vous à l'homme probe, tolérance envers celui qu'une triste impulsion a égaré, qu'il vive sous l'égide de lois tutélaires, si son cœur n'a pas été le complice de sa tête.

Mais que l'intrigant qui abuse le peuple, le traître qui le poignarde, le lâche qui abandonne sa cause sublime périssent dans l'opprobre et l'ignominie !

Nous ne vous indiquerons pas, Législateurs ceux sur qui doit s'exercer votre défiance. Ciceron seul connoissoit Catilina, et seul ce courageux sénateur éteignit les torches conjurées.

Quand on a l'habitude de protéger son pays contre tous les fléaux, et c'est la votre législateurs, on n'ignore jamais ce qui peut lui nuire.

Mort à quiconque milite contre vous ! Les blessures qu'il vous fait, tuent ce même peuple que vous représentez. A l'énergie de l'orateur romain vous alliez la morale de Socrate, l'intrépidité de Décimus, et l'équité d'Aristide !

Nous ne formons qu'un vœu, *la destruction des rois et de leurs ferores satellites, l'affranchissement des peuples et l'anéantissement de tous les vexateurs !*

Déjà nos armées hâtent la liberté de l'univers ! déjà vous avez dispersé ces êtres sanguinaires se repaissant de carnage, achevez votre tâche et le peuple comblera votre gloire !

Réunis sous les enseignes de la liberté triomphante, nous étudions l'art terrible des victoires, car le français libre, ne combat plus que pour vaincre.

Nous vous invitons à recevoir le fruit de notre économie et le tribut de notre dévouement à la patrie. Puisse une flotte bientôt mettre la voile vers Albion et nous conduire à de nouvelles conquêtes chez les parjures insulaires qui achetèrent Toulon !

Recevez, Législateurs, l'expression de notre reconnaissance, restez à votre poste. Le salut du peuple l'exige, continuez à poursuivre les intrigans, ses plus cruels ennemis. Continuez à protéger nos familles pendant que dans les armées, nous sommes éloignés d'elles et hors d'état de parer aux coups qu'on peut leur porter, ne souffrez pas qu'on attente à la liberté de celui dont tous les fils, tous les neveux, combattent pour la liberté publique sur les frontières.

Nos sentimens sont purs comme nos cœurs. En vous repetant ce mot qui flatte tous bon français *dans la Convention nationale est le salut du peuple*, nous disons la vérité, la France entière vous l'atteste.

Pour et au nom de la compagnie.

MARIETTE, capitaine commandant.

[*Mariette, capitaine des canonnières nationales du district de Valognes, stationnés au fort national, au président de la Convention nationale, Cherbourg, le 8 brumaire an III*] (19)

Citoyen président,

La compagnie que je commande, te prie de présenter à la Convention nationale, les 92 L que je te fais passer avec la présente et une adresse où la cause de la souscription et nos sentimens sont exprimés.

Crois à mon dévouement.

Salut et fraternité.

MARIETTE.

(17) P.-V., L, 4.

(18) C 327, pl. 1443, p. 5. *Bull.*, 4 frim. (suppl.).

(19) C 327, pl. 1443, p. 4.

[*Mariette, capitaine des canoniers nationaux du district de Valognes, au président de la Convention nationale, Cherbourg, le 12 brumaire an III*] (20)

Citoyen président,

Tu trouveras cy-joint la reconnaissance du directeur des postes de cette commune, de 92 L que la compagnie des canoniers nationaux du district de Valognes, stationnée au fort national, envoyé à la Convention nationale, avec une adresse qui doit te parvenir ce jourd'hui.

Salut et fraternité.

Le capitaine des canoniers nationaux du district de Valognes, MARIETTE.

10

L'agent national de la commune de Pontarlier, département du Doubs, fait passer à la Convention 50 L, montant d'une collecte faite par de jeunes citoyennes de six à neuf ans, fruits de leurs petites épargnes : ils promettent de renouveler ce don tous les trois mois. Il félicite la Convention d'avoir envoyé dans ce département le représentant du peuple Pelletier : les principes de paix, de justice et de vertu qu'il professe ont produit les plus heureux effets. Il annonce aussi que les plus vifs applaudissemens du peuple ont accompagné la promulgation de l'Adresse au peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin (21).

[*L'agent national de la commune de Pontarlier à la Convention nationale, le 6 brumaire an III*] (22)

Liberté, Égalité.

Les plus vifs applaudissemens de mes concitoyens ont accueilli votre adresse au peuple français.

Une promulgation solennelle a consacré ce monument de justice et de sagesse.

L'esprit public est très bon dans cette commune, nous n'y connoissons d'autre guide que l'amour de la liberté, d'autres principes que ceux de l'égalité, de la probité, de l'humanité et d'autre centre de réunion que la Convention nationale.

Ces sentiments purs viennent de se manifester encore devant le digne et vertueux Pelletier, représentant du peuple dans le département du

(20) C 327, pl. 1443, p. 3. Mention marginale de la réception du don signée Ducroisi.

(21) P.-V., L, 4.

(22) C 327, pl. 1443, p. 2. Mention marginale de la réception du don signée Ducroisi. *Bull.*, 4 frim. (suppl.).

Doubs et que nous avons eû le bonheur de posséder cinq jours parmi nous.

Le bien qu'il a fait dans l'étendue de ce district pendant ce petit séjour, est inexprimable, tous nos regrets sont d'avoir perdu si promptement cet homme de paix et de justice qui réunit toutes les vertus.

A la séance de notre société populaire qu'il a présidé le 30 vendémiaire dernier, se présentèrent au bureau les citoyennes Michaud, fille du représentant, Bertho, Bevalot, Charmet, Battendier, Monnier, Favanel, Paquette, Pernet, Faivre, Maitrier, Grandvournel, Girardet, Vilgentafer, Violant, Perronet Simon, âgées de six à neuf ans, toutes élèves de la citoyenne Jurain, institutrice à Pontarlier.

La première s'adressant au représentant s'exprima en ces termes.

Citoyen, nous ne possédons rien encore, et nous tenons tout de la bonté de nos parents, ils veulent bien nous donner quelques petites choses pour nous amuser ensemble les jours de décades ; nous avons saisies avec joie ce moyen pour donner à notre patrie des preuves de notre amour et de notre attachement à la liberté, nous avons unanimement résolue de réunir ces petites sommes pour en faire un don patriotique, que nous destinons aux frais de la guerre, nous déposons entre vos mains la modique somme que nous avons amassée jusqu'à ce jour, nous vous prions de la faire agréer à la Convention en lui assurant que nous continuerons à lui faire parvenir tous les trois mois les fruits de nos épargnes.

Nos vœux les plus ardents sont pour la gloire de la République.

Le Représentant du peuple me remit cette somme montant à cinquante livres, pour vous la faire passer.

J'exécute cette commission, avec empressement, en joignant à la présente un assignat de cinquante livres.

LARESCHE, *agent national de la commune de Pontarlier.*

11

Les citoyens de la société populaire de la commune d'Abbeville [Somme] assurent la Convention que leurs principes seront toujours les mêmes, et que leurs sentimens seront constamment dirigés par le respect et l'obéissance aux lois. Ils applaudissent au décret du 25 vendémiaire : cette loi, qui défend entre sociétés toute affiliation, ainsi que toute correspondance en nom collectif, a atterré les intrigans et les dominateurs. Ils l'invitent à continuer de frapper tous les ennemis de la chose publique, lui promettent de seconder sa surveillance, et présentent aux représentans du peuple, pour récompense à la fin de leurs travaux, la recon-